

Plaquette 12: Le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies dans une perspective de droits des femmes

SÉRIE EFFICACITÉ DE L'AIDE ET DROITS DES FEMMES

Par Julia Miller et Anne Schoenstein

awid les droits
des femmes

L'Association pour les droits de la femme et le développement

A PROPOS DE LA SÉRIE EFFICACITÉ DE L'AIDE ET DROITS DES FEMMES

Le but de cette série est de partager des informations et des analyses essentielles avec les défenseur-e-s des droits des femmes et de l'égalité de genre quant au système de coopération au développement, issu de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. Au lendemain du 4ème Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (FHN-4) et à la lueur du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, ce système prend aujourd'hui de nouvelles formes. En 2013, nous élargissons la série afin de vous informer en outre des discussions et processus en œuvre avec les Nations Unies dans le cadre de la coopération au développement.

Nous cherchons, à travers ces plaquettes, à encourager les organisations de droits des femmes et autres organisations de la société civile à approfondir leur engagement –ou rejoindre le processus– de revendication en faveur d'un développement inclusif, durable et juste pour tou-te-s et d'une coopération au développement basée sur le cadre des droits humains et dotée d'une perspective de genre.

Plaquette N°1: Aperçu de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide et les Nouvelles modalités d'aide

Plaquette N°2: Principaux organes officiels liés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Plaquette N°3: Engagement de la société civile envers l'Agenda d'Efficacité de l'Aide : Processus parallèle, préoccupations et recommandations

Plaquette N°4: Suivi et évaluation de la mise en application de la Déclaration de Paris

Plaquette N°5: Mettre l'égalité entre les sexes et les droits des femmes au centre de l'agenda d'efficacité de l'aide

Plaquette N°5: Mettre l'égalité entre les sexes et les droits des femmes au centre de l'agenda d'efficacité de l'aide

Plaquette N°6: Propositions des organisations de femmes pour influencer les débats du 3ème Forum de haut niveau à Accra

Plaquette N°7: L'égalité entre les sexes et l'efficacité de l'aide : les points de vue régionaux dans le cadre des travaux préparatoires à Accra

Plaquette N°8: Le Programme d'Action d'Accra : Bref compte-rendu du point de vue des droits des femmes

Plaquette N°9: Sur la route vers la Corée 2011: Les acteurs institutionnels et les acteurs de la société civile clés

Plaquette N°10: En route vers Busan : Quels enjeux pour l'égalité de genre et les droits des femmes ?

Plaquette N°11: Le 4ème Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide et ses résultats d'un point de vue féministe

Plaquette N°12: Le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies dans une perspective des droits des femmes

La plaquette n°12 fournit un aperçu du Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies (FCD) axé sur les origines du FCD, les plans stratégiques à ce jour et pour l'avenir, et souligne son importance pour les défenseur-e-s des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Plaquette 12: Le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies dans une perspective de droits des femmes

SÉRIE EFFICACITÉ DE L'AIDE ET DROITS DES FEMMES

Par Julia Miller et Anne Schoenstein

awid les droits
des femmes

L'Association pour les droits de la femme et le développement

L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) est une organisation féministe et associative internationale qui s'engage pour l'égalité des genres, le développement durable et les droits humains des femmes. L'AWID a pour mission de renforcer la voix, l'impact et l'influence des organisations, des mouvements et des défenseur-e-s des droits des femmes sur la scène internationale en vue de promouvoir efficacement les droits de la femme.

Auteurs: Julia Miller et Anne Schoenstein

Coordinatrice: Anne Schoenstein

Collaborations: Mayra Moro-Coco et Cindy Clark

Correction et production: Lynn O'Rourke

Révision: Amanda Shaw

Mise en page: Diego García Pedrouzo

Traduction: Camille Dufour

Relecture: Adrienne Beaudry

Correction: Rachel Dempsey

 2013 Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) Cette publication peut être redistribuée à des fins non commerciales dans tout média, sous forme inchangée et intégrale, avec mention de l'AWID et des auteurs. Publiée par l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) à Toronto, Mexico City et au Cap.

Cette publication est disponible en ligne en anglais, en espagnol et en français sur www.awid.org

Remerciements : Cette plaquette se base sur deux Dossiers du vendredi de l'AWID consacrés au Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies : Le Forum pour la coopération en matière de développement est prometteur pour les défenseurs des droits des femmes, par Anne Schoenstein et Natalie Raaber (2010), et FCD des Nations Unies : la coopération aux fins du développement peut-elle contribuer à l'égalité de genre ? par Natalie Raaber et Mayra Moro-Coco (2012).

L'AWID tient à remercier Cordaid, la Fondation Ford, Hivos, la Fondation Levi Strauss, le Fonds MDG3 (Ministère néerlandais des affaires étrangères), Oxfam Novib, l'Agence suédoise de développement international (Sida), l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC), l'ONU Femmes, et un contributeur anonyme pour leur généreux soutien.

À propos des auteures

Julia Miller détient une maîtrise en sciences politiques comparées (Démocratie) de la London School of Economics et un baccalauréat spécialisé en Sciences politiques de l'Université Queen's au Canada. Avant de rejoindre l'AWID, Julia travaillait pour GROOTS et la Commission Huairou sur l'autonomisation des femmes de la base pour établir des communautés résilientes à travers l'organisation, l'apprentissage entre les pairs, le plaidoyer, la politique et la programmation. Julia a également fait du bénévolat avec Jeunesse Canada Monde en Équateur, et a obtenu un stage pour partir aux Philippines avec l'Institut urbain du Canada, où elle a travaillé avec des acteurs très divers afin de favoriser la participation communautaire dans le domaine des politiques urbaines et du développement durable.

Anne Schoenstein est Responsable du plaidoyer associée pour l'AWID. Elle est titulaire d'un master en genre et développement de l'Institut des études sur le développement (IDS) au Royaume-Uni ainsi que d'un diplôme commercial allemand (Diplom-Betriebswirtin). Anne a étudié à l'Université des sciences économiques de Hiroshima au Japon et à l'Université Gadjah Mada en Indonésie, où elle a par ailleurs travaillé comme chargée de l'évaluation des programmes pour l'INSIST, l'Institut pour la transformation sociale. Elle a également suivi une formation en Suivi des droits économiques, sociaux et culturels auprès de l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Avant de rejoindre l'AWID, Anne travaillait pour WOMNET Gender and Global Governance (genre et gouvernance mondiale) en Allemagne.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	i
Introduction : Remettre en question l'efficacité de l'aide et influencer la coopération au développement.....	ii
1. Découverte du Forum pour la coopération en matière de développement ...	1
1.1 Le FCD : Histoire et mission	1
1.2 Les participant-e-s au FCD	3
1.3 La structure du FCD	3
2. Domaines d'intervention du FCD et ses relations avec d'autres espaces de coopération au développement	5
3. La pertinence du FCD vis-à-vis des organisations de droits des femmes et certaines de leurs principales revendications	8
4. La participation des organisations de droits des femmes au FCD et ce que nous réserve l'avenir	10
Notes finales	11
Références	13
Pourquoi les groupes de droits des femmes doivent-ils s'intéresser au programme d'action pour l'efficacité de l'aide ? Quels sont les enjeux pour les femmes et la justice de genre ?	

Acronymes

APD	Aide publique au développement
AWID	Association pour les droits de la femme et le développement
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CSS	Coopération Sud-Sud
DAWN	Alternatives de développement avec les femmes pour une nouvelle ère
DP	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FCD	Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies
FdD	Financement du développement
FHN 1 / 2 / 3 / 4	Forum de haut niveau sur l'Efficacité de l'aide 1, 2, 3 et 4
G20	Groupe des 20
IADG	Objectifs de développement convenus au niveau international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la société civile
PAA	Programme d'action d'Accra
PAB	Programme d'action de Beijing
PB	Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PMA	Pays moins avancé
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service de développement
POED	Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement
VPD	Dialogue politique de Vienne

INTRODUCTION : Remettre en question l'efficacité de l'aide et influencer la coopération au développement

Dans sa quête de réformes et cherchant à répondre aux changements et aux problèmes systémiques qui font surface dans le paysage du développement, le Sommet Mondial de 2005 a demandé la création d'une nouvelle entité au sein des Nations Unies, appelée Forum pour la coopération en matière de développement (FCD). Le développement et la coopération au développement faisant l'objet d'un vaste débat à l'ONU, l'introduction de ce nouvel espace dont l'objectif était d'aller au-delà du paradigme d'efficacité de l'aide et du développement – c'est à dire, du cadre utilisé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – a été particulièrement bienvenue.

Le FCD a été mis en place pour examiner le développement économique et social ainsi que les objectifs de développement internationaux. Il offre un espace de dialogue ouvert, inclusif, transparent qui s'adresse à de multiples acteurs. Le rôle du FCD est aussi d'assurer une cohérence politique et d'éliminer les obstacles structurels au développement, ce qui permet de consacrer une place aux exigences à long terme des organisations de droits des femmes.

Beaucoup d'organisations de droits des femmes considèrent que l'ONU est le seul espace légitime de débat sur les thèmes du développement et de la coopération au développement, car il est inclusif comparé à d'autres espaces autoproclamés, et se base sur le cadre des droits humains. Parallèlement aux discussions sur le développement au FCD, l'ONU travaille en outre actuellement sur un programme de développement pour l'Après-2015 qui succédera aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans la mesure où le cadre de développement sera défini à l'ONU, le FCD constitue un espace de choix à partir duquel participer au processus.

Il est essentiel de créer des synergies entre les différents espaces et leur traitement du développement et de la coopération au développement pour éviter un chevauchement des efforts. Il est en outre fondamental que les organisations de droits des femmes et toute autre organisation de la société civile (OSC) expriment leurs revendications et leurs conceptions du développement de façon collective dans les quelques espaces intergouvernementaux et multipartenariaux disposés à accueillir ces demandes et à s'en inspirer.

Évènements et cadres en marge du FCD

En 2005, les OSC ont été témoins de la signature de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (DP),¹ un accord destiné à réformer l'acheminement et la gestion de l'aide afin d'en améliorer l'impact et l'efficacité. La DP a été adoptée en mars 2005 au 2e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (FHN-2), organisé par le CAD de l'OCDE. C'est lors du premier Forum de haut niveau (FHN-1), qui s'est tenu à Rome en 2003, qu'ont été énoncés les principes de l'efficacité de l'aide pour la première fois dans une déclaration concrète.² Si les OSC sont nombreuses à reconnaître l'importance des cinq principes stipulés dans la DP (appropriation, alignement, harmonisation, responsabilité mutuelle et gestion des résultats)³, ainsi que la nécessité de réformer les relations et les pratiques de la coopération au développement, elles ne sont pas signataires de la DP et restent très critiques à l'égard du processus mené par l'OCDE, prônant son placement sous la tutelle de l'ONU.

En 2008, et suite au 3^e Forum de haut niveau (FHN-3) à Accra, au Ghana, le Programme d'action d'Accra (PAA) a été approuvé pour guider la mise en œuvre de la DP. Les efforts déployés par les acteurs de la société civile, en particulier par les organisations de droits des femmes et les militantes de l'égalité entre les genres à l'occasion de plusieurs consultations régionales et internationales,⁴ ont conduit à la reconnaissance formelle de l'égalité des genres, des droits humains et de la durabilité environnementale dans le document final. Le PAA reconnaît que ces éléments sont « les pierres angulaires de retombées durables » (Programme d'action d'Accra, §3) et admet en outre la nécessité d'améliorer les systèmes d'information, y compris à travers la ventilation de données par sexe (Programme d'action d'Accra, §23.a), bien qu'uniquement « s'il y a lieu ».⁵

Les organisations de droits des femmes et d'autres OSC ont également fortement préconisé de renoncer à l'efficacité de l'aide au profit de l'efficacité du développement.⁶ C'est-à-dire qu'il est nécessaire d'aller au-delà du simple aspect technique de l'acheminement de l'aide vers une approche plus holistique intégrant l'impact des actions des acteurs du développement sur la vie des êtres du monde entier, et analysant les causes profondes comme les symptômes de la pauvreté, l'inégalité – notamment l'inégalité de genre –, la marginalisation et l'injustice.

La DP et le PAA constituaient, jusqu'au 4^e Forum de haut niveau (FHN-4) qui s'est tenu à Busan en 2011 en Corée du Sud, les deux accords existants concernant l'impact et l'efficacité de l'aide, et les relations entre pays développés et pays en développement. Les organisations de droits des femmes, qui se mobilisent autour du programme pour l'efficacité de l'aide depuis longtemps, ont influencé de concert avec d'autres OSC le processus et les résultats du FHN-4. Ce dernier a fait appel à différents acteurs du développement, notamment aux gouvernements donateurs (usuels et émergents), au secteur privé, aux parlementaires et à la société civile, y compris aux organisations de droits des femmes. La conférence a abouti à l'élaboration d'un document final, le Partenariat de Busan⁷ pour une coopération efficace au service du développement (BP), qui énonce des principes, des engagements et des actions en faveur d'une coopération efficace visant à contribuer au développement international. Les divers acteurs présents au FHN-4, y compris les OSC, ont ainsi été intégrés au nouvel organisme appuyé par l'OCDE et le PNUD – le Partenariat mondial⁸ pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) – dans le but d'assurer le suivi des engagements en matière de coopération au développement pris dans le cadre de ce processus d'efficacité de l'aide, et d'en assurer la mise en œuvre.⁹

Aperçu global

Les processus et politiques de la coopération au développement ne peuvent être profitables aux droits des femmes et à l'égalité des genres que s'ils sont alignés sur les accords régionaux et internationaux relatifs aux droits humains et à l'égalité des genres, notamment le Programme d'action de Beijing (PAB) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), et d'autres conventions définissant les obligations juridiques des gouvernements sur les questions liées au développement, aux droits humains, à l'égalité des genres et à la durabilité environnementale. Bien que la DP, le PAA et le PB¹⁰ demeurent des accords volontaires, les traités internationaux obligatoires approuvés par les gouvernements au cours des dernières décennies doivent constituer le cadre des politiques et des pratiques de développement. Tout gouvernement devrait être tenu responsable de ses engagements à travers l'utilisation d'un cadre des droits humains dans son programme même de coopération au développement ; le FCD constitue ainsi un forum où la société civile et d'autres se gardent le droit de rappeler ces accords aux gouvernements ainsi qu'à tout acteur du développement.

1. Découverte du Forum pour la coopération en matière de développement

1.1 Histoire et mission du FCD

Lancé en réponse aux préoccupations en matière de développement durable, le FCD est un organe regroupant de multiples acteurs, chargé par l'Assemblée générale de l'ONU d'examiner le développement socio-économique et les objectifs de développement internationaux (Forum de coopération en matière de développement).

Le processus ayant mené à la création du FCD en 2007 est issu de discussions qui se sont tenues lors du Sommet mondial de 2005. Celles-ci ont mis en évidence un certain nombre de menaces au développement durable et aux droits humains, lesquelles ont entraîné un progrès lent et inégal observé dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation d'autres objectifs de développement (Sommet de Johannesburg, 2002). Le contexte global de la coopération au développement, notamment, était fragile et confronté à des situations de conflit et d'insécurité multiples, ainsi qu'à des problèmes touchant au développement comme aux droits humains. La Résolution de l'Assemblée générale a reconnu qu'il était urgent de traiter ces problèmes systémiques à la source en établissant un consensus entre les différentes parties prenantes, et à travers la mise en œuvre déterminée et résolue d'actions concrètes (Sommet de Johannesburg, 2).

Pour ce faire, l'Assemblée générale a pensé que l'un des moyens consistait à réaffirmer et renforcer le Conseil économique et social (ECOSOC), qui est le bras des Nations Unies chargé de faciliter la coopération internationale sur l'élaboration de normes et la résolution de problèmes relatifs aux questions économiques et sociales. L'Assemblée générale a « réaffirm[é] que le Conseil économique et social doit continuer de renforcer son rôle en tant que mécanisme central de coordination à l'échelle du système, et promouvoir ainsi la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences qui sont organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social, et dans les domaines connexes » (Sommet de Johannesburg, 2). C'est dans cette optique que l'Assemblée générale a décidé de créer un Forum biennal pour la coopération en matière de développement (FCD) comme l'une des principales fonctions de l'ECOSOC. Le FCD fut accueilli comme une entité de haut niveau ayant la possibilité d'établir des normes en matière de coopération au développement et de travailler en synergie avec d'autres acteurs et bras de l'ONU, tel que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (ECOSOC 2007). Faisant face aux menaces et aux difficultés qui pèsent encore aujourd'hui sur le développement, le FCD débat et discute des enjeux à la fois normatifs – c'est à dire des discussions sur les normes et le descriptif détaillé des questions de développement abordées – et techniques, qui sont liés plus globalement à la coopération au développement comme au développement.

En préparation de la création du mandat du FCD, ECOSOC a reconnu que ce dernier devrait voir et cibler plus loin que le programme d'efficacité de l'aide. « L'un des points cruciaux de la discussion portait sur l'inquiétude de parvenir à faire approuver que le FCD aborde l'ensemble des questions concernant la coopération au développement et éviter qu'il ne s'occupe exclusivement des questions relatives à l'aide ainsi qu'à la responsabilité au sein du système d'aide » (Burrall et Graves, 3). « Il a été proposé que le Forum, outre se concentrer sur le progrès et les engagements en matière d'efficacité de l'aide, aborde aussi les blocages structurels et institutionnels qui entravent le développement » (ECOSOC 2007, 4).

Sous l'égide d'ECOSOC, et donc distinct dans son identité, le mandat officiel du FCD est axé autour de trois objectifs concrets :

- Examiner les tendances de la coopération au développement, y compris des stratégies, des politiques et du financement ;
- Améliorer la cohérence des activités de développement des différents partenaires de développement ;
- Renforcer le lien normatif et opérationnel des activités au sein du système de l'ONU (ECOSOC 2012b).

Dans le cadre de son mandat, le FCD, ancré dans le partenariat mondial pour le développement défini dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, et le Plan de Johannesburg de mise en œuvre, contribue à renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international (IADG)¹¹, et à promouvoir le dialogue afin de trouver des moyens efficaces de les réaliser (ECOSOC 2007). Le FCD est par ailleurs « chargé d'identifier les lacunes et les obstacles dans la coopération au développement et d'élaborer des recommandations politiques concrètes pour y remédier » (ECOSOC 2012f, 4).

Encadré 1

Déclaration du Millénaire¹² et OMD: Le Sommet du Millénaire organisé par l'ONU en l'an 2000 et sa déclaration selon laquelle, entre autres, tous les membres de l'ONU « respectent et soutiennent pleinement la Déclaration universelle des droits de l'homme... [et] cherchent à assurer, dans tous les pays, la protection et la promotion intégrales des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun », ont engendré la création des huit OMD, beaucoup moins complets que la Déclaration (2000, section v). S'ils s'avèrent certes utiles pour dynamiser les soutiens en faveur de l'éradication de la pauvreté, les OMD « présentent une approche étroite et minimaliste quant à la mesure du progrès en matière d'égalité des genres et de droits des femmes, qui ignore la nature structurelle de la pauvreté et de l'inégalité de genre. Ce programme – déjà contesté par de nombreux mouvements et réseaux sociaux – nuit aux tentatives et aux engagements qui ont été pris (tels que ceux de la Déclaration de Beijing et le Programme d'action de 1995) pour lutter contre les causes systémiques de pauvreté et d'inégalité de genre » (Schoenstein et Alemany, 2).

Plan de mise en œuvre de Johannesburg¹³: En 2002, des représentantes du gouvernement se sont réunis à Johannesburg à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable afin d'insuffler un nouvel élan à l'engagement en faveur du développement durable (le Commonwealth). S'inscrivant dans la lignée du programme Action 21, qui était un plan d'action non contraignant résultant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg définit de nouveaux accords et de nouvelles priorités en vue d'atteindre un développement durable. Plus récemment, la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement a organisé en 2012 une conférence à Rio pour débattre et discuter de questions touchant au développement durable. Le document final a été jugé inadéquat et considéré comme la version édulcorée des accords précédents. « Mary Robinson, l'ancienne présidente irlandaise, a accusé les leaders mondiaux de « revenir sur des textes fondamentaux » approuvés lors de deux sommets qui ont par la suite été reconnus pour protéger les femmes et les filles : Le Caire en 1994 et Beijing en 1995 » (Martinson).

Le FCD a consacré le Symposium de haut niveau de Brisbane en mai 2012 et une partie de son forum biennal principal de 2012 à la question de la coopération en matière de développement au service du développement durable et du processus de l'Après-Rio. Le résumé officiel du FCD rapporte que « le FCD peut aider à assurer une prise en compte plus équilibrée des trois piliers du développement durable, ainsi qu'à promouvoir la cohérence entre les objectifs en matière de développement durable et le programme de développement pour l'Après-2015 de l'ONU » (ECOSOC 2012c, 6-7).

Le Consensus de Monterrey: Il s'agit du document final¹⁴ ayant été adopté lors de la conférence internationale sur le Financement du développement (FdD) organisée par l'ONU au Mexique en 2002. Pour la première fois, l'ONU entre dans le « domaine du FdD », qui constituait auparavant l'unique objet des institutions de Bretton Woods. Les principaux objectifs du Consensus de Monterrey sont l'éradication de la pauvreté, une croissance économique soutenue et la promotion du développement durable. Il s'intéresse à six axes thématiques à cet effet : les ressources financières nationales consacrées au développement ; les ressources internationales pour le développement ; le commerce international ; la coopération internationale financière et technique en matière de développement ; la dette extérieure ; et les questions systémiques pour favoriser la cohérence et l'homogénéité du système monétaire, financier et commercial international à l'appui du développement (Consensus de Monterrey). C'est une référence clé en matière de développement mondial, et pour les groupes de défense de droits des femmes. Néanmoins, il ne tient pas compte des obstacles structurels au développement, ni des inégalités systémiques. L'égalité des genres¹⁵ est particulièrement marginalisée au sein du Consensus de Monterrey (Schoenstein et Alemany).

1.2 Les participantes au FCD

Les questions de participation et de légitimité sont capitales pour comprendre l'importance du FCD. Tous les acteurs du développement peuvent s'inscrire au FCD, y compris les organes de l'ONU, les institutions financières et multilatérales internationales telles que la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, les organisations régionales, les organisations de la société civile, les gouvernements locaux et les représentantes du secteur privé. Le FCD est le seul espace international à saluer la participation égale de tous les principaux acteurs prenant part au processus de développement.

Sous l'égide de l'Assemblée générale de l'ONU, chaque nation dispose d'une voix, quel que soit son pouvoir économique.¹⁶ Cette approche contraste avec des espaces telles que le G20 et le CAD de l'OCDE, où la structure de gouvernance et l'adhésion sont souvent basées sur la taille et le pouvoir de l'État.¹⁷ Par exemple, 173 pays membres de l'ONU¹⁸ sont exclus du G20, ce qui représente un tiers de la population mondiale (Alexander), et ce qui ne fait qu'accroître la marginalisation de ces pays qui n'ont pas la possibilité de participer au processus décisionnel en raison de leurs politiques économiques et sociales, leur croissance, ou leur développement. Le G20 et le CAD de l'OCDE ont une faible représentation régionale, ce qui s'avère particulièrement problématique dans la mesure où ces entités conçoivent des politiques et des pratiques en matière d'aide et de prêts¹⁹ destinés aux pays en développement.

Le FCD se pose donc en alternative, bienvenue et nécessaire, aux forums et aux « clubs » exclusifs et fermés, puisqu'il part théoriquement du principe que les acteurs du développement ont des discussions de fond sur un pied d'égalité. Ces discussions sont susceptibles d'influencer, voire même d'améliorer les processus internationaux. De fait, les organisations de femmes ont appelé à un renforcement du FCD comme la principale enceinte d'établissement des normes pour la coopération en matière de développement (AWID et coll.). Le premier rapport du FCD de 2007 réaffirme que « la composition universelle, la neutralité, et l'indépendance politique des Nations Unies conféreront au Forum un rôle unique dans ce domaine » (ECOSOC 2008, 5).

Bien que le FCD soit conçu comme une enceinte ouverte et multilatérale à partir de laquelle travailler sur des questions de développement, il est important de ne pas perdre de vue la place qui est accordée et prise par les hommes et femmes politiques des pays en développement et les OSC. Malgré des progrès réguliers enregistrés depuis le premier FCD organisé en 2008, les participantes ont fait remarquer la sous-représentation des Pays moins avancés (PMA), du Sud global en général, et en particulier de l'Afrique subsaharienne au cours de l'année 2010. De plus, la représentation de haut niveau – tels que les ministres ou les ambassadeur-riche-s de pays en mission auprès de l'ONU – était minime, ce qui indiquerait une absence de volonté ou d'engagement politique des gouvernements à honorer leurs promesses et leurs engagements (Raaber et Schoenstein). Le Président d'ECOSOC a en outre souligné dans le résumé officiel qu'il existait un « besoin de garantir un financement suffisant afin de permettre aux pays en développement et aux acteurs non-exécutifs de participer au FCD » (ECOSOC 2012d, 8). Une amélioration sensible a toutefois été observée, comme en a témoigné le dernier FCD en ce qui concerne l'engagement et la volonté d'accueillir un ensemble divers d'acteurs dans le cadre de ces discussions de haut niveau. Le Secrétaire général Ban Ki-moon a réaffirmé l'importance de cet espace à l'occasion de l'inauguration du FCD en juillet 2012, invitant tous les acteurs à unir leurs efforts en ces termes : « ce n'est qu'à travers la collaboration, la cohérence et le partenariat que nous parviendrons à atteindre nos objectifs de développement » (Centre d'actualités de l'ONU a).

Les OSC (actuellement ActionAid, AWID, CIVICUS et IBON) font partie du Groupe consultatif informel du FCD,²⁰ qui est une structure hiérarchique de consultation pour le Forum FCD constitué de représentants et d'institutions du gouvernement, d'universitaires, d'OSC et du secteur privé. Le Groupe consultatif vise à promouvoir la participation active d'acteurs et de partenaires influents, favorisant ainsi la cohérence, garantissant des standards d'analyse élevés, encourageant la participation, et contribuant à la fois au plaidoyer et à la création de réseaux (ECOSOC 2012a).

1.3 La structure du FCD

Le FCD s'articule actuellement autour de symposiums de haut niveau qui se tiennent préalablement au forum biennal. Vu l'importance des forums, le dernier projet de plan stratégique comprend un chapitre sur un éventuel passage à un rythme annuel, ce qui sera mis en discussion lors de l'examen de l'Assemblée générale de 2013. Il stipule également que les symposiums cherchent à établir un dialogue structuré avec les parties prenantes au niveau national, régional et mondial tout au long de chaque cycle du FCD, en vue de promouvoir

l'élaboration participative du programme et les consultations pour une amélioration de la qualité des produits intermédiaires du FCD, tels que les enquêtes, les études analytiques ou des dossiers d'information (ECOSOC 2012e). Si le FCD ne produit pas de document final négocié, il fournit en revanche des synthèses détaillées publiées par le Secrétaire général (Coopération internationale pour le développement, ECOSOC).

Comme nous le signalions plus haut, le FCD, qui assume l'une des fonctions centrales d'ECOSOC, est basé sur le cadre réglementaire des droits humains en sa qualité d'organe de l'ONU. Les OSC ont toutefois demandé, et demandent encore aujourd'hui au FCD de simplifier le cadre des droits humains par le biais de réunions, de processus, et au sein de tout document produit, ce qui impliquerait aussi l'intégration de la perspective de genre et la participation systématique des organisations de droits des femmes ainsi que des militantes de l'égalité entre les genres à toutes les phases.

2. Domaines d'intervention du FCD et ses relations avec d'autres espaces de coopération au développement

Le FCD s'est concentré sur une large gamme de questions²¹ touchant le développement. En voici les thèmes principaux et récurrents:

Cohérence des politiques: Depuis 2008, le résumé du Président du Conseil économique et social des Nations Unies lance un appel à la cohérence des politiques, c'est-à-dire, en faveur de politiques complémentaires les unes des autres (ECOSOC 2008, 2012d, 1). Néanmoins, l'interprétation du FCD s'est davantage intéressée aux nouvelles façons de catalyser le financement du développement plutôt qu'à la véritable cohérence des politiques pour le développement (ECOSOC 2012e). Les appels ont été lancés au FCD de 2012, en faveur d'une plus grande cohérence parmi les politiques de coopération au développement, et entre ces dernières et les autres politiques macro-économiques qui façonnent le développement (telles que les politiques relatives au commerce, à la dette, à l'investissement direct étranger et la fiscalité). Les flux d'aide doivent être compris dans le contexte plus général du financement du développement, de façon à reconnaître que si la qualité de l'aide est un outil important pour le développement, le volume des autres flux financiers lui fait souvent de l'ombre. Le ministre norvégien du Développement international, par exemple, a émis la déclaration suivante : « nous devrions lutter contre les flux illicites de capitaux [s'il est que nous entendons demeurer crédibles quant au financement du développement]...car le montant de l'argent «fuyant» illicitement des pays en développement est dix fois supérieur à celui que rapporte l'aide » (selon Raaber et Moro-Coco). Dans leurs exigences clés, les femmes signalent que « la cohérence des politiques en matière de développement et d'égalité des genres est essentielle pour ne pas que les politiques économiques (par exemple, le commerce, la migration, l'énergie, etc.) et les politiques sociales ne travaillent à contre-courant, et n'entraînent la perpétuation ou la hausse des inégalités sociales et de genre » (AWID et coll., 2).

Efficacité du développement et affectation de l'aide: Le thème de la qualité de l'aide a constitué l'une des questions centrales au programme du FCD. À ce propos, les objets suivants ont été abordés : la conditionnalité et la concessionnalité politiques ainsi que la flexibilité, l'affectation, la qualité et la prévisibilité de l'aide. Certains documents précédents du FCD font preuve d'une compréhension limitée de l'efficacité de l'aide et visent à « promouvoir la qualité [de l'aide] et à maximiser son impact et sa rentabilité » (POED, 2). Le prochain et second Rapport sur la coopération internationale au développement ainsi que la stratégie du FCD en vue du Forum 2014 (FCD ONU) sont censés œuvrer à améliorer cette compréhension (POED).

Après plus de cinquante années d'affectation de l'aide, ces ressources publiques ne parviennent que rarement aux organisations de femmes.²² Bien que l'égalité des genres affecte tous les domaines du développement, les femmes ne bénéficient actuellement que d'un faible pourcentage de l'Aide publique au développement (APD) (ONU DAES). Il est non seulement nécessaire d'augmenter les ressources allouées, mais il faut aussi ancrer cela dans une volonté politique et un engagement en matière de politiques.

L'importance de la qualité du suivi et de la transparence doit être soulignée pour dépasser l'affectation de l'aide et recourir à l'évaluation de l'impact et des résultats (Alpizar Durán 2012b, 2). Le marqueur relatif à la politique d'égalité des genres du CAD de l'OCDE est utilisé par les gouvernements membres de l'OCDE afin de classer les activités de l'aide selon qu'elles posent l'égalité des genres comme un principe ou un objectif important, et qu'elles constituent une avancée conséquente. Le marqueur se concentre toutefois uniquement sur l'intention de l'activité et la quantité de l'aide allouée. D'autres outils de responsabilisation sont nécessaires pour suivre la qualité des ressources et les résultats obtenus.

Les documents les plus récents du FCD ont fait allusion au Partenariat de Busan ainsi qu'au travail du PMCED comme moyen d'élaborer une stratégie globale concernant l'efficacité de l'aide. Par exemple, le rapport du Secrétaire général du FCD a insisté sur le fait que les « discussions et les cadres sur la qualité de l'aide devraient absolument éviter de faire l'objet de double-emploi, [et qu'il existait un besoin d'] établir plus de

liens systématiques entre les réunions ministérielles de l'après-Busan et le Forum pour la coopération en matière de développement, celui-là étant un forum universel » (ECOSOC 2012f, 2). En outre, le document sur les préparatifs au Forum pour la coopération en matière de développement (2012) a indiqué combien il était important que le FCD reste ouvert à tous les autres forums traitant des questions de coopération au développement, dans le sens où cela était susceptible de favoriser les synergies avec d'autres initiatives et processus significatifs tels que le PMCED.

Responsabilité mutuelle et responsabilité multiple: La responsabilité mutuelle représente l'un des cinq principes compris dans le cadre de la DP. Il s'agit d'un principe directeur pour les partenariats de développement, selon lequel les donateurs et les partenaires devraient être responsables de leurs résultats de développement les uns envers les autres (OCDE). Le rôle de plateforme du FCD en ce qui concerne la responsabilité mutuelle a été reconnu dans les documents finaux de la Conférence d'examen de Doha sur le financement du développement et du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide en 2008 (CPDE, 2).

Reconnaissant la complexité grandissante d'un système de coopération au développement qui mêle une grande diversité d'acteurs à des dynamiques de pouvoir, les OSC prônent le passage à une approche de 'responsabilité multiple'. Cette approche reconnaît et comprend divers acteurs du développement, tels que les OSC – et notamment les organisations de droits des femmes et féministes –, les parlementaires, les gouvernements locaux, et le secteur privé, entre autres (AWID et coll.). Les systèmes de suivi de l'aide et de la coopération au développement doivent être améliorés et s'appuyer sur les indicateurs de l'égalité des genres et les mécanismes de responsabilité pertinents existant à l'échelle nationale ou régionale en vue de promouvoir la responsabilité multiple (Moro-Coco). « Il nous faut des cadres solides au niveau régional et dans le monde pour accélérer les progrès au niveau des pays... accompagnés de la volonté politique et du leadership des pays et des fournisseurs du programme. Ces institutions et cadres juridiques solides jouent un rôle essentiel dans le changement des comportements et l'amélioration des résultats » (Centre d'actualités de l'ONU b).

Coopération Sud-Sud: Le cadre de la Coopération Sud-Sud (CSS) a été salué par les rapports du FCD (ECOSOC 2008, 8) comme un modèle concluant, dans lequel les gouvernements du sud possèdent et encouragent des visions alternatives de développement.

Puisque la CSS est un domaine dont la trajectoire va croissant, ce qui est affirmé par le Secrétaire général dans le rapport du FCD (2012),²³ il est important de faire systématiquement l'effort d'intégrer les organisations de droits des femmes et autres OSC à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de développement nationales, ainsi qu'aux contrôles réguliers des programmes de mise en œuvre. « Le partage d'information concernant les sources, l'ampleur et l'affectation des différents types de flux pour la coopération Sud-Sud au développement, et leur impact sur le développement durable est fondamental pour favoriser une compréhension, une expertise et une coordination supérieures entre les différents acteurs » (ECOSOC 2012e, 9). « Il est en outre nécessaire d'aller au-delà des preuves anecdotiques et des études de cas afin de mieux comprendre les avantages comparatifs de la coopération Sud-Sud » (ECOSOC 2012d, 5).

Développement durable: A la lumière des dynamiques géopolitiques et des profondes transformations ayant lieu dans le paysage de la coopération au développement qui l'a vu naître, le FCD a mis en avant l'importance du développement durable. Cela oblige à « repenser le modèle de développement dominant, qui s'est concentré sur la promotion de la croissance et sur les objectifs du Millénaire pour le développement largement axés sur le développement social » (ECOSOC 2012f, 9). Reconnaissant qu'il existe un besoin urgent de repenser et de redéfinir le discours actuel, les discussions se sont jusqu'ici penchées sur les trois piliers du développement durable : promouvoir une croissance équitable et réduire la pauvreté, faire avancer l'équité sociale, et garantir une viabilité environnementale (ECOSOC 2012f, 9). L'importance de créer des politiques inclusives, transparentes et équitables est un élément central de ce domaine.

Le rôle du secteur privé ²⁴: Le FCD envisage de redoubler les efforts visant à mobiliser les fondations et le secteur privé dans le travail du Forum. Le secteur privé joue un rôle de plus en plus grand dans le processus du développement. Avec des niveaux d'APD stagnants ou à la baisse, le FCD met en évidence la nécessité d'adopter des mécanismes financiers innovateurs, que le secteur privé a montré une certaine bonne volonté de proposer (ECOSOC 2012f, 11).

Cependant, le fort accent mis sur l'aide comme agent de croissance et de développement du secteur privé peut devenir une source d'inquiétude, si l'éradication de la pauvreté et les droits humains ne font pas explicitement partie du programme. Nous sommes ainsi devant la situation paradoxale où nous assistons d'un côté à la reconnaissance croissante des femmes et des filles de la part des principaux acteurs, mais où de l'autre, les stratégies tendent à instrumentaliser les programmes d'action en faveur des femmes sans placer les droits des femmes au centre de ces derniers (Batliwala). Par ailleurs, « le risque est que ces programmes privilégient les solutions rapides aux stratégies à long terme pour s'attaquer à des rapports de force profondément ancrés qui prendront des générations avant d'être surmontés » (Provost, paragr. 5). L'autonomisation des femmes exige des transformations fondamentales au niveau des structures sociales, politiques et économiques, et de telles approches transformatrices pourraient être incompatibles avec les priorités de certains acteurs du secteur privé.

Égalité des genres: Le FCD de juillet 2012 a été marqué par un intérêt renouvelé et un soutien résolu à l'égalité des genres comme thème central. Le document final affirmait que « l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes devraient être au cœur du programme de développement émergent et du partenariat mondial pour le développement » (ECOSOC 2012d, 2). Par conséquent, les préparatifs au FCD de 2014 se sont ouverts sur un dialogue politique concernant « la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes : le rôle de la coopération au développement. » Ce dernier était organisé par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES ONU) en partenariat avec le Gouvernement autrichien et l'ONU Femmes à Vienne, en Autriche, en décembre de l'année 2012. Ce dialogue a permis d'évoquer²⁵ à quel point il importait d'« asseoir fermement l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que la protection de leurs droits dans le paysage changeant de la coopération internationale au développement et dans le programme évolutif de développement de l'ONU pour l'Après-2015. » (ECOSOC 2013). « La pauvreté continue d'avoir un visage de femme, » dit le secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Wu Hongbo. « Chacun de nous a le devoir de changer cela. Chacun de nous a un rôle à jouer dans l'avènement de ce changement » (Centre d'actualités de l'ONU c). L'égalité des genres s'inscrivait déjà dans le cadre des discussions lors des réunions du FCD précédentes.²⁶ Le FCD est bien placé pour continuer son travail afin qu'au même titre que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et les droits humains de tous et de toutes soient explicitement présentés et reflétés dans l'ensemble de ses documents.

Programme de développement pour l'Après-2015 et autres processus clés²⁷: Conformément à son projet de stratégie (2012), les préparatifs pour le FCD de 2014 seront influencés par plusieurs processus intergouvernementaux majeurs et d'autres processus de l'ONU. Cela comprend des discussions sur le programme de développement de l'ONU pour l'Après-2015 ; le suivi de la Conférence de Rio+20²⁸ et la prochaine révision de la résolution 61/16 du « Renforcement du conseil économique et social », qui aura lieu à la 67^e session de l'Assemblée générale. Le FCD estime qu'il peut jouer un rôle constructif pour favoriser le dialogue au niveau mondial entre les divers partenaires sur la coopération au développement dans le programme émergent de développement pour l'Après-2015 et la transition vers le développement durable (ECOSOC 2012e). Dans son projet de stratégie, il propose donc de fixer comme objectif principal en vue du FCD de 2014 la contribution significative et substantielle au dialogue mondial sur le futur de la coopération au développement dans le programme pour l'Après-2015. Cette approche devrait aussi se retrouver dans le travail d'analyse du FCD, et se reflète dans ses objectifs dans le domaine de la responsabilité mondiale, notamment la promotion de « la responsabilité mutuelle comme instrument technique et principe fondamental du programme de développement pour l'Après-2015, et ce en vue de favoriser de meilleurs rapports sur le respect des engagements convenus au niveau international et d'adapter la coopération au développement aux défis qui se présenteront » (ECOSOC 2012e, 6). Les discussions du FCD de 2012 portant sur le dialogue politique de Vienne ont déjà contribué au programme pour l'Après-2015.

3. La pertinence du FCD vis-à-vis des organisations de droits des femmes et certaines de leurs principales revendications²⁹

Ces dernières années ont clairement démontré les conséquences négatives des défaillances du modèle de développement et de l'économie néolibérale. Les réponses correspondant au courant de pensée dominante ont échoué à apporter des changements fondamentaux aux causes profondes des crises, et partant, la pauvreté et l'inégalité restent très préoccupantes. Les progrès réalisés en matière de droits des femmes et de l'égalité des genres à travers le monde posent encore des défis et sont gravement menacés. Les solutions faciles ou rapides qui ont été proposées pour faire face aux crises que connaît notre monde ne semblent souvent qu'ajouter aux effets déjà négatifs de bon nombre de ces politiques. Il est donc nécessaire, comme l'indique le rapport du Secrétaire général de l'année 2012, de « repenser le modèle dominant et les indicateurs du développement », étant donné que le « modèle courant de développement global n'est pas viable et qu'il n'est pas envisageable de jouer le scénario du statu quo » (ECOSOC 2012f, 7).

Les organisations et les activistes de droits des femmes ont été en première ligne pour défendre le programme de plaidoyer, en collaboration avec d'autres OSC, visant à remettre en question les tenants de ces politiques et le débat sur la coopération au développement encore assez aveugle aux questions de genre. Elles soulignent l'importance de placer les droits humains, l'égalité des genres, la durabilité environnementale, et le travail décent au cœur de tout cadre efficace de coopération au développement afin qu'il soit réellement inclusif, juste et viable.

Le rapport du Symposium de haut niveau d'Helsinki dans le cadre du FCD indique qu'« il reste encore beaucoup à faire pour permettre aux femmes ... de bénéficier des aides au même titre que les hommes. Bien que des engagements aient été pris et que les solutions soient connues, il faut adopter de nouvelles lois, politiques et stratégies et prendre des mesures concrètes... » (ECOSOC 2010, 13).

Les organisations de droits des femmes et les militantes de l'égalité entre les genres ont tracé les Exigences clés des femmes pour le FHN-4 et le FCD de 2012. Ces revendications s'inscrivent dans un programme politique plus ample qui vise à contester de façon collective les déséquilibres de pouvoir actuels et les pratiques de promotion des droits des femmes. « Bien qu'ayant des portées, des philosophies et des objectifs différents, une revendication commune et centralisée des mouvements en faveur des droits des femmes est synonyme d'engagement envers une approche fondée sur les droits qui vise à entraîner des changements dans les relations de pouvoir, les structures et la discrimination dominantes partout où elles se manifestent » (Alpizar Durán, 2012a, 2). En combattant les idées reçues selon lesquelles « les femmes ont besoin d'être sauvées » ou sont des victimes, les femmes définissent le rôle important qu'elles jouent dans le développement en leur qualité d'agents du changement, en tant que leaders et organisatrices, et appellent à une appropriation démocratique et à une participation significative dans ces processus, et ce à tous les niveaux.

Dans le but de lutter contre la pauvreté et l'inégalité, les organisations de droits des femmes et d'autres OSC ont défini une vision du développement qui comprend également des propositions et des revendications destinées à promouvoir les droits humains pour tous et pour toutes dans le cadre de la coopération au développement. Elles ont en outre formulé des demandes concrètes au FCD lui-même. La liste³⁰ ci-dessous présente quelques-unes de ces revendications :

- Aller au-delà du modèle de développement, de l'architecture financière et des politiques économiques dominantes, souvent préjudiciables aux engagements en matière des droits humains, et par conséquent aussi aux droits des femmes et à l'égalité des genres.
- Considérer des alternatives de développement et s'attaquer aux facteurs structurels qui perpétuent la crise, l'inégalité, l'insécurité et les violations des droits humains.
- Maintenir l'égalité des genres et les droits des femmes comme secteurs autonomes, et augmenter de façon notable la quantité et la qualité des ressources allouées. Il convient par conséquent de

progresser au-delà de l'intégration de la dimension de genre en vue de garantir que les droits des femmes et l'égalité des genres sont au cœur de tout objectif ou processus de développement.

- Améliorer la quantité de l'aide répertoriée grâce au marqueur de l'égalité des genres de l'OCDE (Code 15170) et améliorer la qualité des outils existants, de façon à ce que l'information répertoriée tienne compte non seulement de l'affectation de l'aide, mais aussi des résultats réels de l'aide.
- Promouvoir des systèmes de responsabilité multiple en matière de droits des femmes et d'égalité des genres pour améliorer les systèmes de suivi existants.
- Reconnaître que les questions de développement sont souvent cloisonnées (c.-à-d., en politiques économiques, politiques sociales) et qu'il est nécessaire d'encourager la cohérence politique ainsi que de favoriser la collaboration à l'heure d'aborder les différentes questions pour éviter de les faire aller à contresens.
- S'opposer au discours souvent limité sur les femmes et l'égalité des genres qui les présente comme des « investissements intelligents » et des outils de gains économiques rapides. Tous les acteurs du développement devraient s'engager à donner une priorité centrale aux droits des femmes dans chaque secteur de développement et à lutter contre les causes structurelles de pauvreté, de discrimination et de déséquilibres de pouvoir.
- Soutenir les capacités des femmes organisées à tous les niveaux. Cela est essentiel pour garantir l'appropriation démocratique des processus nationaux de développement, et pour s'assurer que les mécanismes de responsabilité tiennent compte des voix des femmes à tous les niveaux.
- Jouer un rôle pivot pour influencer – selon des principes de participation pleinement démocratiques – les résultats de Rio+20 et le processus du programme de développement pour l'Après-2015. Le FCD devra par la suite intégrer franchement ses efforts dans le cadre normatif des conventions internationales en matière des droits humains, notamment les accords conclus lors des conférences de l'ONU de Vienne, du Caire et de Rome à Copenhague et Beijing.
- Consulter les OSC en temps opportun et de façon systématique, et prendre dûment en considération la participation des OSC en favorisant un espace ouvert. Il faut des mécanismes clairs et efficaces pour une participation continue des OSC et leur représentation formelle dans les débats et processus de la coopération au développement.
- Réserver des fonds et du soutien au programme d'action du FCD et réaffirmer la capacité du FCD à fournir et assurer une sensibilisation significative à toutes les parties intéressées, y compris les PMA et les OSC.
- Démontrer la volonté politique de tous les gouvernements et de tous les membres, et veiller à ce que le FCD devienne un forum majeur de coordination et de cohérence pour le programme de coopération au développement. Le fait de s'assurer que le FCD est un espace de choix où élaborer les accords normatifs qui régissent la coopération au développement et où les acteurs clés de la coopération au développement sont tenus de rendre compte, permettrait de concevoir le système de coopération au développement – et le développement – comme un système juste, transparent, équitable, durable, et conforme aux droits humains.
- Tenir un symposium ou un dialogue au sein du FCD sur les formes de responsabilité à différents niveaux dans le cadre du développement, en rattachant également le cadre des droits humains et la responsabilité, et notamment son financement, au sein du programme de développement.
- Organiser un symposium de haut niveau ou un dialogue au sein du FCD sur l'égalité des genres, les droits des femmes, l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement avant la tenue du FCD de 2014 afin d'assurer que la discussion entamée au Forum de Vienne 2012 se poursuit avec des représentantes de haut niveau, des ministres et d'autres décideuses.

Le FCD est l'un des espaces qui permettent aux organisations de droits des femmes de participer et de lutter en faveur des changements structurels recherchés pour éradiquer la pauvreté, promouvoir leur vision du développement et la réalisation des droits des femmes comme les droits de tous et de toutes. Le FCD est pertinent vis-à-vis des organisations de droits des femmes dans la mesure où toute discussion sur le développement ou la coopération au développement, notamment l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre, doit favoriser l'intégration d'une perspective de genre, afin de garantir la réalisation progressive des droits pour tous et pour toutes. La participation des organisations de droits des femmes et leurs voix se révèlent donc cruciales au cours de tels processus.

4. La participation des organisations de droits des femmes au FCD et ce que nous réserve l'avenir

Les organisations de droits des femmes et les OSC ont participé à différents symposiums et forums du FCD à titre d'oratrices, de modératrices et de représentantes, et ont contribué à établir l'ordre du jour des réunions, ainsi qu'à la révision des documents de stratégie et à d'autres activités. Depuis le premier FCD, qui s'était tenu en 2008 et où les OSC trouvaient malaisé de s'exprimer depuis la salle, les possibilités pour ces dernières se sont accrues de participer aux groupes de discussions officiels sur l'élaboration des politiques. Malgré cette ouverture, les OSC participant au FCD recherchent une participation plus profonde et plus solide.

En ce sens, les plans d'intensification relatifs au développement des partenariats, à la sensibilisation, au travail en réseau, et aux activités de communications du FCD sont les bienvenus. Ces plans comprennent le renforcement du « comité consultatif non exécutif du FCD ; une meilleure adaptation du matériel du FCD à la société civile et aux parlementaires ; la mobilisation de ressources pour appuyer la participation de ces acteurs aux événements du FCD » (ECOSOC 2012e, 9). Le groupe consultatif du FCD réunit des représentants des gouvernements nationaux, notamment les organismes donateurs bilatéraux, les institutions internationales et régionales, les OSC, le milieu universitaire, et le secteur privé. Sous la coordination d'ActionAid³¹, les OSC, parmi lesquelles les organisations de droits des femmes, ont organisé leur participation moyennant une liste de diffusion du groupe de travail OSC FCD, et en particulier au cours de l'année 2012 à travers des groupes de référence des OSC intéressées aux réunions du FCD respectives.

Que nous réserve l'avenir ?

Le résumé du Dialogue politique de Vienne de décembre 2012 sur l'égalité des genres devrait être disponible sur le site internet du FCD en février/mars 2013. Le lancement du 2^e Rapport sur la coopération internationale au développement est prévu pour avril 2013 et devrait alors également être disponible en ligne.³² Trois symposiums de haut niveau sont prévus à ce jour – en Éthiopie (juin 2013), en Suisse (octobre 2013), et en Allemagne (premier trimestre de 2014) – en prévision du Forum FCD de 2014. Tout cela vient s'ajouter à des réunions techniques, des études et d'autres activités organisées sur le sujet.

L'intégration systématique et cohérente des droits humains, des droits des femmes et de l'égalité des genres au sein de tous les processus du FCD va s'avérer cruciale pour permettre aux organisations de droits des femmes, aux OSC et aux acteurs du développement d'aller de l'avant. Cela comprend l'ensemble des débats et des documents, et la participation comme les contributions du FCD à d'autres processus clés, tel que le programme de développement pour l'Après-2015.

Suivre les recommandations du résumé à paraître du Dialogue politique de Vienne de 2012, les recommandations du Symposium de haut niveau de Helsinki de 2010 et les Demandes Clés des Femmes, entre autres, peut offrir une base utile à partir de laquelle entamer le plaidoyer en faveur de la responsabilité multiple, de la cohérence des politiques en matière de développement, et des droits des femmes dans les enceintes compétentes au niveau national, régional et international.

L'AWID gère une liste de diffusion sur Google pour le partage d'information sur la coopération au développement d'un point de vue des droits des femmes et de l'égalité des genres. Ceux et celles qui défendent ces deux domaines sont invitées à se joindre à nous en écrivant à Ana Inés Abelenda (AAbelenda@awid.org) et à recourir à la liste électronique pour diffuser toute information pertinente ou activité programmée.

Notes finales

- 1 Pour plus d'informations sur le processus de la DP d'un point de vue de l'égalité des genres et des droits des femmes, vous pouvez consulter les plaquettes de l'AWID sur l'Efficacité de l'aide disponibles ici : <http://www.awid.org/fre/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>.
- 2 Vous trouverez plus d'informations officielles sur les processus des Forums de haut niveau sur le site de l'OCDE : Les forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide : petit historique <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/lesforumsdehautniveausurlefficacitedelaidepetithistorique.htm>.
- 3 Pour une analyse approfondie des cinq principes en faveur de l'efficacité de l'aide, consultez Mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Répercussions sur les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes : <http://www.awid.org/fre/A-Propos-de-l-AWID/Nouvelles-de-l-AWID/Mise-en-oeuvre-de-la-Declaration-de-Paris>.
- 4 Pour plus d'informations concernant les consultations du FHN-3, vous pouvez consulter la Plaquette 7 : L'égalité entre les sexes et l'efficacité de l'aide : les points de vue régionaux dans le cadre des travaux préparatoires à Accra : <http://www.awid.org/fre/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>.
- 5 Pour une analyse du FHN-3, consultez la Plaquette 8 : Le Programme d'action d'Accra : Bref compte rendu du point de vue des droits de femmes : <http://www.awid.org/fre/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>.
- 6 Pour une analyse plus approfondie, voir Development Cooperation Beyond the Aid Effectiveness Paradigm: A Women's Rights Perspective : <http://www.awid.org/Library/Development-Cooperation-Beyond-the-Aid-Effectiveness-Paradigm-A-women-s-rights-perspective> (En anglais et en espagnol seulement.)
- 7 Pour plus d'informations sur le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, voir : <http://www.aideeffectiveness.org>.
- 8 Pour plus d'informations concernant le Partenariat mondial, consultez : http://www.undp.org/content/seoul_policy_center/en/home/presscenter/articles/2012/03/26/busan-partnership-for-effective-development-cooperation/. (En anglais seulement.)
- 9 Pour en savoir davantage sur le lien entre le FCD et le PMCED, veuillez consulter le chapitre 2 de la présente plaquette.
- 10 Le document intégral du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement est disponible ici : http://www.undp.org/content/dam/uspc/docs/french/OUTCOME_DOCUMENT_-_FINAL_FR.pdf.
- 11 « Les IADG constituent un ensemble spécifique d'objectifs, dont bon nombre d'objectifs concrets avec des délais prescrits, formant le Programme de développement des Nations Unies. Ils résument les principaux engagements pris lors des sommets mondiaux de l'ONU depuis 1990 sur les différents aspects des problèmes de développement mondial. Certains de ces engagements ont été intégrés à la Déclaration du Millénaire adoptée par tous les gouvernements à l'occasion du Sommet du Millénaire de l'ONU en l'an 2000. Les IADG comprennent les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) particuliers, mais constituent un ensemble bien plus large d'objectifs. Les IADG englobent aussi les défis posés par la croissance économique au niveau national, le progrès social équitable, le travail décent, le développement durable, les droits humains (y compris les droits des femmes, des enfants et des peuples autochtones), la gouvernance économique mondiale équitable, le commerce équitable, l'annulation de la dette et les droits en matière de migration. » Extrait de la Déclaration de Nairobi pour l'efficacité du développement. Décembre 2012. Disponible ici : http://www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/fr_declaration_de_nairobi.pdf.
- 12 Pour plus d'informations sur la Déclaration du Millénaire, voir la Résolution 55/2 adoptée par l'Assemblée générale. Déclaration du Millénaire des Nations Unies : <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>.
- 13 Pour plus d'informations concernant le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, voir : <https://www.un.org/french/events/wssd/coverage/summaries/envdev33.htm>.
- 14 Pour plus d'informations sur le Consensus de Monterrey, consultez la page : <http://www.un.org/french/ffd/pressrel/22apress.htm>.
- 15 Pour la systématisation des références, trop rares et insuffisantes, au genre et aux femmes dans le Consensus de Monterrey, consultez le document suivant : Aguiar, D. (Novembre 2008) : The Financing for Development Process in the United Nations: A gender perspective. IGTN Secrétariat mondial, p.23.
- 16 Pour plus d'informations sur l'Assemblée générale de l'ONU, voir : <http://www.un.org/fr/ga/about/index.shtml>.
- 17 Pour en savoir plus sur l'OCDE, les membres du G20 et la structure de gouvernance, voir : <http://www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/>.
- 18 L'ONU compte actuellement 193 membres : <http://www.un.org/fr/members/growth.shtml>.

- 19 Les organisations de droits des femmes sont aussi vivement préoccupées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Pour en savoir plus, consultez : <http://www.awid.org/Our-Initiatives/Influencing-Development-Actors-and-Practices-for-Women-s-Rights/Resources-on-Financing-for-Development-and-the-Financial-Crisis/G20-the-IMF-Peddling-Cosmetic-Changes-while-Hounded-by-Illegitimacy>. (En anglais seulement.)
- 20 Pour la liste des membres du Groupe consultatif du FCD voir : <http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/advismem.shtml>. (En anglais seulement.)
- 21 Pour plus d'informations concernant les thèmes clés du FCD, voir : http://www.un.org/en/ecosoc/julyhls/pdf12/ecosoc_prez_summary_22_oct_2012.pdf (en anglais seulement) et <http://www.un.org/fr/ecosoc/index.shtml>.
- 22 Pour plus d'informations sur l'affectation de l'aide et les droits des femmes, voir l'actualisation de Finance-la 2009-2010, page 17 : <http://www.awid.org/fre/Library/Dossier-1-Serie-de-dossiers-Finance-la-2009-2010>.
- 23 Pour plus de renseignements sur le Rapport du FCD de 2012, voir : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2012/78, p. 25.
- 24 Pour en savoir plus sur le FCD et le rôle du secteur privé, voir Investing in the Business of Development http://www.ccic.ca/_files/en/what_we_do/2013-01-11_The%20Business_of_Development.pdf. (En anglais seulement.)
- 25 Les moments forts du Dialogue politique de Vienne sont disponibles ici : <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Dossier-du-Vendredi/Les-Nations-Unies-se-centrent-tout-d-abord-sur-l-egalite-des-genres-dans-la-preparation-du-FCD-2014-et-l-apres-2015>.
- 26 Consultez par exemple le site Web du Symposium de haut niveau d'Helsinki de 2010 : <http://www.un.org/fr/ecosoc/newfunct/dcf/2010/dcfhelsinki.shtml>.
- 27 Pour plus d'informations sur l'Après-2015, consultez les Dossiers du vendredi de l'AWID : « Le programme de développement pour l'Après-2015-En quoi consiste-t-il et comment y participer ? » <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Dossier-du-Vendredi/Le-programme-de-developpement-pour-l-apres-2015-En-quoi-consiste-t-il-et-comment-y-participer> and « Une analyse critique du Programme de développement des Nations Unies pour l'Après-2015 » : <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Dossier-du-Vendredi/Une-analyse-critique-du-Programme-de-developpement-des-Nations-Unies-pour-l-apres-2015>.
- 28 Pour une analyse approfondie de RIO+20 d'un point de vue des droits des femmes, voir : <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Dossier-du-Vendredi/Les-resultats-de-Rio-20-Les-accords-qui-en-emanent-et-leurs-implications-pour-l-evolution-des-droits-des-femmes>.
- 29 Les exigences clés des femmes pour le FHN-4 et le FCD de 2012 (octobre 2011) sont disponibles ici : <http://www.awid.org/fre/Library/Exigences-cles-des-Organisations-des-Droits-des-Femmes-et-de-l-Egalite-de-Genre-au-Quatrieme-Forum-de-haut-niveau-sur-l-Efficacite-de-l-aide-Busan-Coree-2011-et-au-Forum-pour-la-Cooperation-au-Developpement-2012>. Également, la déclaration des OSC au FCD de 2012 : http://www.un.org/en/ecosoc/julyhls/pdf12/csos_room_statement_at_the_dcf.pdf. Les déclarations antérieures du Groupe de travail des femmes sur le financement du développement sont disponibles ici : <http://www.fdnngo.org/gender-financing-development>.
- 30 Cette section s'appuie sur les Exigences clés des femmes (2011), la présentation de Mayra Moro Coco au Parlement européen (2012), la présentation de Lydia Alpízar Durán à la CCF (2012) et la déclaration des OSC à l'occasion du FCD de 2012.
- 31 Luca de Fraia, ActionAid. Contact : Luca.Defraia@actionaid.org.
- 32 Site internet du FCD : <http://www.un.org/fr/ecosoc/index.shtml>.

Références

- Alexander, Nancy. « Introduction to the G20. » Fondation Heinrich Boell. Juin 2011. Web. 16 janvier 2013. <http://www.boell.org/web/161-651.html>. (En anglais seulement.)
- Alpízar Durán, Lydia. 2012a « Strengthening Finances for Gender Equality and Women's Organizations. » AWID. Plan interactif 4. Commission sur la condition de la femme de l'ONU. 27 février 2012, Discours. <http://www.awid.org/Library/56th-session-of-CSW-Panel-4-Progress-in-financing-for-gender-equality-from-the-perspective-of-international-organizations-and-multilateral-development-partners>. (En anglais seulement.)
- Alpízar Durán, Lydia. 2012b « Where should aid go and how can it unlock other resources. » Dialogues spéciaux menés en parallèle. Forum pour la coopération en matière de développement de l'ONU 2012. 5 juin 2012. Discours.
- Assemblée générale des Nations Unies. « Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 60/1. Document final du sommet mondial 2005. » Octobre 2005. Web. 10 novembre 2012. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/60/1&Lang=F.
- Assemblée générale des Nations Unies. « Déclaration du Millénaire des Nations Unies. » Septembre 2000. Web. 16 janvier 2013. <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>.
- AWID et coll. Exigences clés des organisations des droits des femmes et de l'égalité de genre au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, Corée, 2011) et au Forum pour la coopération au développement (2012). Octobre 2011. Web. 10 janvier 2013. <http://www.awid.org/fre/Library/Exigences-cles-des-Organisations-des-Droits-des-Femmes-et-de-l-Egalite-de-Genre-au-Quatrieme-Forum-de-haut-niveau-sur-l-Efficacite-de-l-aide-Busan-Coree-2011-et-au-Forum-pour-la-Cooperation-au-Developpement-2012>.
- Batliwala, Srilatha, « Changer leur monde : les mouvements féministes, concepts et pratiques » AWID, 2009. <http://awid.org/fre/Library/Changer-leur-monde-mouvements-feministes-concepts-et-pratiques-2eme-edition>.
- Burall, Simon et Sue Graves. Secrétariat du Commonwealth. Atelier du Commonwealth sur le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies. « UNDCF: Its Objectives and Evolving Role. » Mai 2008. Web. 7 janvier 2013. <http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/events-documents/3624.pdf>. (En anglais seulement.)
- Centre d'actualités de l'ONU a. Un forum de développement cherche à faire de l'innovation un vecteur de lutte contre la pauvreté. Juillet 2012. Web. 7 janvier 2013. <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=28511#.UVwDsl4p-fQ>.
- Centre d'actualités de l'ONU b. UN Development Cooperation Forum Ends with Call for Strong Collaboration Among States. Juillet 2012. Web. 7 janvier 2013. <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=42417&Cr=Development+Cooperation&Cr1#.UYQmBCt35Xd>. (En anglais seulement.)
- Centre d'actualités de l'ONU c. Décideurs politiques et survivantes se réunissent à l'ONU pour mettre fin à la violence contre les femmes. 13 décembre 2012. Web. 16 janvier 2013. <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=29508-.UVwHOY4p-fQ>.
- Commonwealth, Le. « Understanding the Johannesburg Plan of Implementation. » 2002. Web. 7 janvier 2013. http://www.thecommonwealth.org/Internal/145632/understanding_the_johannesburg_plan_of_implementation/. (En anglais seulement.)
- Déclaration des OSC. Forum pour la coopération en matière de développement de l'ONU. New York, 5 et 6 juillet 2012. Web 16 janvier 2013. http://www.un.org/en/ecosoc/julyhls/pdf12/csos_room_statement_at_the_dcf.pdf. (En anglais seulement.)
- ECOSOC 2007 Conseil économique et social des Nations Unies. « Official Launch of the Development Cooperation Forum. » Juillet 2007. Web. 7 janvier 2013. http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf/DCF_brochure.pdf. (En anglais seulement.)
- ECOSOC 2008 Conseil économique et social des Nations Unies. « Report of the First Development Forum. » Septembre 2008. Web. 24 octobre 2012. http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf/DCF_pub_18_sept.pdf. (En anglais seulement.)
- ECOSOC 2010 Conseil économique et social des Nations Unies. Forum pour la coopération en matière de développement. « Letter dated 15 November 2010 from the Permanent Representative of Finland to the United Nations addressed to the President of the Economic and Social Council. » Novembre 2010. Web. 20 janvier 2013. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/670/31/PDF/N1067031.pdf?OpenElement>. (En anglais seulement.)
- ECOSOC 2012a Conseil économique et social des Nations Unies. Forum pour la coopération en matière de développement. « Groupe consultatif. » Web. 8 novembre 2012. <http://www.un.org/fr/ecosoc/newfunct/DCF/advisory.shtml>.
- ECOSOC 2012b Conseil économique et social des Nations Unies. Forum pour la coopération en matière de développement. « Mandat du FCD. » Web. 8 novembre 2012. <http://www.un.org/fr/ecosoc/newfunct/DCF/mandate.shtml>.
- ECOSOC 2012c Conseil économique et social des Nations Unies. « Official Summary by the President of the Economic and Social Council: 2008 Development Cooperation Forum. » Web. 28 octobre 2012. http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf/summary_of_the_president.pdf. (En anglais seulement.)

- ECOSOC 2012d Conseil économique et social des Nations Unies. « Official Summary by the President of the Economic and Social Council: 2012 ECOSOC Development Cooperation Forum. » Juillet 2012. Web. 28 octobre 2012. http://www.un.org/en/ecosoc/julyhls/pdf12/ecosoc_prez_summary_22_oct_2012.pdf. (En anglais seulement.)
- ECOSOC 2012e Conseil économique et social des Nations Unies. Services de politiques de coopération pour le développement. « Preparations for the Development Cooperation Forum Phase IV: 2012-2014. » Novembre 2012.
- ECOSOC 2012f Conseil économique et social des Nations Unies. Secrétaire général. « Trends and Progress in International Development Cooperation. » Mai 2012. Web. http://www.un.org/en/ecosoc/docs/adv2012/sg_trends_and_progress_in_international_develop_cooperation.pdf. (En anglais seulement.)
- ECOSOC 2013 Conseil économique et social des Nations Unies. Forum pour la coopération en matière de développement. « Vienna Policy Dialogue on Gender Equality. » Web. 16 janvier 2013 <http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/dcfviennadiologue.shtml>. (En anglais seulement.)
- Forum pour la coopération en matière de développement. « Coopération internationale pour le développement ». Web. 10 novembre 2012. <http://www.un.org/fr/ecosoc/newfunct/dcf/index.shtml>.
- Martinson, Jane. « World leaders accused of backsliding on women's rights. » The Guardian. 5 juillet 2012. Web. 15 janvier 2012. <http://www.guardian.co.uk/lifeandstyle/2012/jul/05/world-leaders-backsliding-womens-rights?newsfeed=true>. (En anglais seulement.)
- Moro-Coco, Mayra. « The Impact of the Financial Crisis and Economic Crisis on Human Rights and Women's Rights. » Parlement européen. Juillet 2012. Discours.
- Nations Unies. « Monterrey Consensus on Financing for Development. » 2003. Web. 14 janvier 2013. <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf>. (En anglais seulement.)
- OCDE Déclaration de Paris et Programme d'action d'Accra. 2008. Web. 3 décembre 2012. <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparisurlefficacitedelaide.htm>.
- POED. Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement. « Stratégie et document d'orientation du POED. Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies (FCD ONU). » Novembre 2012.
- Programme d'action d'Accra. Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Septembre 2008. Web. 16 janvier 2013. <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/FINAL-AAA-in-French.pdf>.
- Provost, Claire. « The trouble with gender economics. » The Guardian. 20 mai 2011. Web. 24 octobre 2012. <http://www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters/2011/may/18/difficult-issue-gender-economics>. (En anglais seulement.)
- Raaber, Natalie et Moro-Coco, Mayra. « FCD des Nations Unies : La coopération aux fins du développement peut-elle contribuer à l'égalité de genre ? » Dossiers du vendredi de l'AWID. 26 octobre 2012. Web. 10 novembre 2012. <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Dossier-du-Vendredi/FCD-des-Nations-Unies-La-cooperation-aux-fins-du-developpement-peut-elle-contribuer-a-l-egalite-de-genre>.
- Raaber, Natalie et Schoenstein, Anne. « Le Forum pour la coopération en matière de développement est prometteur pour les défenseurs des droits des femmes. » Dossiers du vendredi de l'AWID. 8 avril 2012. Web. 24 octobre 2012. <http://www.awid.org/fre/Library/Le-Forum-pour-la-cooperation-en-matiere-de-developpement-est-prometteur-pour-les-defenseurs-des-droits-des-femmes>.
- Schoenstein, Anne et Alemany, Cecilia. Development Cooperation Beyond The Aid Effectiveness Paradigm: A Women's Rights Perspective. AWID. Mai 2011. Web. 14 janvier 2013. <http://awid.org/Library/Development-Cooperation-Beyond-the-Aid-Effectiveness-Paradigm-A-women-s-rights-perspective>. (En anglais et en espagnol seulement.)
- Schoenstein, Anne, Abelenda, Ana Inés et coll. « Primer 11: A Feminist Perspective on the Busan 4th High Level Forum on Aid Effectiveness and its Outcomes. » AWID. 2012. Web. 17 janvier 2013. <http://www.awid.org/Library/Primer-11-A-Feminist-Perspective-on-the-Busan-4th-High-Level-Forum-on-Aid-Effectiveness-and-its-Outcomes>. (En anglais et en espagnol seulement.)
- Sommet de Johannesburg. « Sommet mondial pour le développement durable ». 2002. Web. 14 janvier 2013. <http://www.v1.agora21.org/johannesburg/rapports/plan-action.pdf>.
- UNDESA 2012. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en collaboration avec le Gouvernement autrichien et l'Entité pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes des Nations Unies (ONU Femmes). Dialogue politique de Vienne. « Advancing Gender Equality and the Empowerment of Women: The role of Development Cooperation » Décembre 2012. http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf/vpd_bakground_note.pdf. (En anglais seulement.)

POURQUOI LES GROUPES DE DROITS DES FEMMES DOIVENT-ILS S'INTÉRESSER AU PROGRAMME D'ACTION POUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ? QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES FEMMES ET LA JUSTICE DE GENRE ?

Si nous sommes en mesure d'affirmer que l'égalité des genres reçoit de plus en plus l'attention qu'elle mérite, il faut particulièrement veiller à ce que cela ne se limite pas à de belles paroles et s'assurer que des actions concrètes sont prises afin d'harmoniser les programmes internationaux, nationaux et locaux avec les droits, les besoins et les priorités des femmes telles qu'elles les ont elles-mêmes définis.

- Le programme pour l'efficacité de l'aide et du développement, et plus largement la coopération au développement – à l'instar de tout autre domaine ou sphère – **ne sont pas neutres sur le plan du genre.**
- La Déclaration de Paris ne tient pas compte de la dimension de genre, et bien que l'on note depuis certaines avancées dans le programme sur l'efficacité de l'aide, **les droits des femmes et l'égalité des genres ne sont actuellement souvent pas – ou pas assez – reflétés** dans les discussions sur la coopération au développement, dans les plans de développement nationaux, et plus globalement dans l'élaboration des politiques des pays et des donateurs.
- **Malgré de nombreux engagements et obligations** de la part des gouvernements en faveur des droits humains et de l'égalité des genres, on constate un **échec de leur réelle mise en œuvre.**
- Les données sur le financement montrent à quel point la mise en pratique aux niveaux bilatéraux et multilatéraux des engagements et des discours en matière d'égalité des genres laissent à désirer. Les données du CAD de l'OCDE (code du secteur 15170 sur le financement des organisations et institutions des droits des femmes) montrent que seuls 331,8 millions de dollars USD du budget 2010 ont été accordés aux organisations des droits des femmes et aux entités luttant en faveur de l'égalité des genres (y compris les mécanismes nationaux). Cela signifie que **1,3 % seulement des fonds sélectionnés par le CAD ont été dédiés à l'égalité des genres** (Dossiers du vendredi de l'AWID).
- Les **accords de coopération en matière de développement passés à différents niveaux (national, régional, international) risquent de ne pas se concrétiser, ou pis encore, pourraient avoir un effet dévastateur** pour les gens sur le terrain – les femmes subissant le plus souvent les répercussions de façon négative et disproportionnée – en particulier si un dialogue significatif n'est pas instauré avec les détenteurs de droits de toute intervention et politique potentielles.
- La tendance à 'investir' dans les femmes, les filles, et l'égalité des genres qui prend souvent **un visage « instrumentalisant »** et considère les femmes et l'égalité des genres avant toute autre chose comme vecteurs de croissance économique, s'observe aussi dans les discussions sur l'aide et la coopération au développement.
- L'**engagement collectif et soutenu des défenseuses, des organisations et des mouvements en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres**, entre autres, est tenu de clarifier la signification de l'autonomisation des femmes dans son intégralité, pour faire face aux idées essentialistes indiquant 'comment vont les femmes', et s'attaquer dorénavant en priorité aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités en surmontant les inégalités de pouvoir diverses qui existent à différents niveaux ainsi que les structures patriarcales établies.

Quels sont les enjeux ? ⇨ Les droits des femmes et les droits humains de tous les peuples !

awid les droits
des femmes

L'Association pour les droits de la femme et le développement